

## **Hospitalité, hospitalités: de l'immigration**

**Une trace du week-end à Séné (56)  
25-26 Avril 2009**

Juste une trace du week-end de Séné, élaborée par quelques participants au week-end auquel une cinquantaine de personnes ont participé. Dès l'inscription, il était clair que chacun était inégalement sensibilisé aux questions de l'hospitalité ou de l'immigration.

S'il y avait dans la tête des uns et des autres un foisonnement de questions, les solutions concrètes paraissaient tour à tour, lointaines, inatteignables, contraintes par les faits, malavisées, sous la menace d'une politique du chiffre.

Heureusement les lieux et l'assistance ont fait que nous avons pu réfléchir sans nous prendre la tête. Le charme de la Bretagne Sud a joué sur Thérèse, Michelle et Claire représentant le groupe Vallée de la Bièvre (et d'autres anonymes, n'en doutons pas) pour qui cette rencontre avec les 4 groupes de la région Bretagne était très sympathique et revigorante. Elles ont trouvé agréable d'imaginer comment les gens vivent en Bretagne, d'avoir des échos sur leurs rencontres et activités de groupe et de frat, bref, l'air de la province...et d'une super belle province. Quel plus beau lieu pour méditer sous le crachin, sur l'hospitalité, un dimanche matin ?

Une trace, pour ne pas oublier ce que nous avons entendu, pour que perdure l'intérêt renouvelé que nous avons porté à la question, pour écrire nos résolutions. Une simple trace que nous retrouverons un jour dans un carton d'archives, silencieuse et têtue, pour nous interroger à nouveau.

## Sommaire

### Samedi après midi, deux ateliers

1. L'approche démographique, animé par Thérèse Locoh, démographe à l'INED  
3
2. L'accueil des étrangers, théorie et pratique, animé par Mickaël Garreau de la CIMADE  
5

→ Table ronde 8

### Samedi soir, un peu de détente : « La visite de la fanfare » 9

Encadré : Et si on parlait des choses simples .... 10

### Dimanche matin : Méditation et philosophie

- A. Méditation sur le seuil de l'hospitalité, par Pierre Bourges 11
  - B. Que nous dit la philosophie sur l'hospitalité ? par un panel de participants, dans la suite de l'exposé de Jean-Marc Hémion, Professeur de philosophie 13
- Echange sur les actions menées par les différents groupes et conclusion 15

Perspectives : un réseau d'alerte 16

Administrations contrôlant l'immigration. 17

Glossaire succinct 17

Bibliographie 18

### Ont participé à la rédaction de ce fascicule

Agnès Batt (AB), Catherine Grimaldi (CG), Yves Gueguen (YG) et Jean Travers (JT) du groupe de Rennes ;

Pierre Bourges (PB) du groupe de Bretagne Sud ;

Pascal Monseiller (PM) du groupe de Nantes ;

Claire Lafore (CL), Thérèse Locoh (TL) et Michelle Rouyer (MR) du groupe de la Vallée de la Bièvre ;

Mickaël Garreau (MG) de la Cimade.

3. **L'approche démographique, animé par Thérèse Locoh, démographe à l'INED.**
4. **L'accueil des étrangers, théorie et pratique, animé par Mickaël Garreau de la CIMADE.**

## **A. L'approche démographique**

### **Europe, France : migrations de l'intérieur, migrations de l'extérieur : Comptes et mécomptes..**

Dans un premier temps, tous les participants ont posé une question écrite exprimant les interrogations que chacun se posait sur le sujet. Puis les questions furent regroupées pour servir de trame à l'intervention de l'animatrice.

Tout d'abord, après un rapide sondage, il apparut que quatre participants sur les vingt présents avaient au moins un grand parent né étranger à l'étranger. Ce résultat (20 %) n'est pas très éloigné de la moyenne nationale, qui est de 25 %.

L'animatrice fait le point sur quelques données essentielles.

**Migrants et étrangers.** Les termes ne sont pas synonymes. Tous les cas de figure sont possibles. En pratique en France métropolitaine (statistiques 1999) on dénombrait :

- 3.250.000 étrangers, dont 500.000 sont nés en France
- 4.310.000 immigrés dont environ 1.560.000 sont devenus français

La France est une très vieille terre d'immigration, contrairement à la plupart des pays d'Europe, pour lesquels la vague d'immigration est plus récente, certains passant rapidement du statut de pays d'émigration à celui de terre d'immigration (Italie par exemple).

En France, l'accueil des immigrés fut assez large jusqu'en 1974. Depuis cette date, la seule politique d'immigration importante concerne le regroupement familial (conséquence de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme).

Les populations immigrées ne sont pas les plus pauvres de leur pays d'origine. Pour quitter son pays et affronter toutes les difficultés liées à cette migration, il faut disposer de ressources personnelles d'initiative. Ce qui explique que la plupart des migrants soient de jeunes adultes, essentiellement masculins. On constate cependant depuis quelques années une migration féminine autonome, indépendante des migrations familiales.

**Les immigrés en France** représentent actuellement 8 % de la population (5 millions environ).

- 45 % viennent d'Europe
- 39 % viennent d'Afrique (30 % d'Afrique du Nord et 9 % d'Afrique sub-saharienne)
- 13 % viennent d'Asie
- 3 % viennent d'Amérique ou d'Océanie

Le flux annuel d'entrée des étrangers est peu variable depuis 1975 :

- on a compté 93.000 entrées nettes (entrées – sorties) en 2008 (+ 2.000 par rapport à 2007)
- on compte deux entrées pour une sortie du territoire

Le nombre de clandestins (les « sans-papiers ») est par définition inconnu. Lors de la dernière campagne de régularisation, on a pu estimer leur nombre à 130.000. A l'époque la régularisation a porté sur des immigrants clandestins arrivés au cours d'une dizaine d'années. En estimant que la moitié ou un peu plus des clandestins ne se sont pas déclarés, on estime que le flux annuel ne devrait pas dépasser 30.000 personnes, sauf événements tout à fait imprévus.

**La population mondiale** a connu un pic de croissance vers 1980, puis un certain contrôle de cette croissance est apparu. Les démographes estiment que la population mondiale se stabilisera à 9 milliards d'individus vers 2050. Les zones géographiques peuvent présenter de fortes disparités : par exemple, l'Afrique sub-saharienne représente toujours une poche de forte fécondité, alors que l'Afrique du Nord, à un rythme très rapide, est passée de plus de 7 enfants par femme en moyenne à 2 maintenant et pourrait avoir bientôt un taux de fécondité inférieur au seuil de remplacement de la population.

L'Europe quant à elle connaît un vieillissement croissant de sa population, et en raison de sa faible fécondité verra sans doute sa population diminuer.

Les migrations internationales (personnes qui ne vivent pas dans leur pays de naissance) ne touchent actuellement que 2 à 3 % de la population mondiale. Elles feront de plus en plus partie de l'histoire des individus, des familles et des populations de départ et d'accueil. Il faut en comprendre tous les aspects. Certes les « problèmes » pour les pays d'accueil (ainsi que pour les pays de départ) et les migrants eux-mêmes ne manquent pas mais c'est une dynamique qui peut aussi être très positive pour tous. Les exemples historiques ne manquent pas... en France et ailleurs.

*P.M. relu par T.L.*

\* \* \* \* \*

**Les participants retiennent** la situation particulière de la France en Europe. Contrairement aux rumeurs alarmistes et xénophobes, elle n'est pas menacée par une immigration massive. Il y a en France une infusion migratoire ancienne, durable et régulière qui, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle modifie en profondeur la population.

La part du solde migratoire dans le taux d'accroissement annuel de la population reste à peu près stable. Actuellement 80 % de l'accroissement annuel de la population française est dû à l'excédent des naissances sur les décès et 20 % à un apport migratoire.

La situation est très différente dans d'autres pays d'Europe, Espagne et Italie en particulier. Après avoir été des pays d'émigration ils sont maintenant des pays de forte immigration

La part de l'immigration dans l'accroissement démographique annuel (80 % en Espagne) est d'autant plus forte que le solde naturel est faible.

Si l'Espagne et l'Italie ont fait des régularisations massives ces dernières années, c'est parce qu'elles sont contraintes à cet accueil à cause de leur équilibre démographique difficile et qu'elles ont véritablement besoin de main d'œuvre immigrée pour leur activité économique (culture et ramassage des tomates et fraises vers Séville et Grenade, par exemple)

Les menaces de surpeuplement planétaire sont écartées au niveau de la planète même si certains continents continuent à s'accroître rapidement, et tout particulièrement en Afrique.

Pour que la fécondité baisse, il faut que les gens soient prêts à le faire et qu'ils en aient les moyens. Il faut un changement des mentalités : avoir accès à l'instruction, être en capacité de faire des projets pour ses enfants.

Le problème reste important en Afrique dont la population va doubler en 30 ans. Mais il y a déjà une grosse différence entre les populations urbaines où la fécondité a commencé à chuter (entre 2 et 4,5 enfants par femme) et les zones rurales où il n'y a pas encore de baisse.

Après le grand pic de croissance de 1990, on s'attend à une stabilisation de la population mondiale en 2050 autour de 9 milliards (au lieu des 12 milliards prévus dans les années 1960).

Essentiellement grâce à la maîtrise de la croissance de l'Asie et surtout la Chine. La transition démographique s'installe aussi en Amérique latine qui arrive au seuil de remplacement.

L'Afrique du Nord est même en dessous du seuil de remplacement. L'Iran et la Tunisie ont actuellement le même taux de fécondité que la France.

C'est à la question du vieillissement démographique que l'ensemble de la planète va être confrontée. Celui des pays du Sud se produit à un rythme plus rapide que celui qu'ont connu les pays du « Nord », ce qui posera de nouveaux défis.

En France, le taux de fécondité (2,1 enfant par femme) est le plus fort en Europe, grâce à la politique familiale (allocations familiales, crèches) et cela n'empêche pas l'activité féminine, au contraire puisque la France est également un des pays d'Europe où les femmes sont le plus engagées dans la vie active. Ce fort taux de natalité n'est dû que pour une faible part aux femmes étrangères, argument que l'on entend souvent. Les femmes immigrées ont en moyenne un peu plus d'enfants que les françaises mais elles ne représentant pas une forte proportion des femmes en âge d'avoir des enfants.

La France est un des 3 pays européens à avoir encore un solde naturel (naissances – moins décès) supérieur au solde migratoire. Mais cette situation ne va pas durer : D'après les perspectives de l'INSEE et de l'INED, après 2030, le solde migratoire et le solde naturel auront une part égale pour assurer la croissance démographique. Ensuite la part du solde migratoire sera plus importante.

L'Allemagne est encore le pays le plus peuplé d'Europe mais sa population va diminuer.

L'Europe est placée devant un choix, accepter que sa population diminue ou que la croissance soit assurée par les migrations. Il faut pour cela des valeurs qui encouragent la mixité des cultures. L'avenir est dans les mariages mixtes !

*C. L. et M. R*

\* \* \* \* \*

## **B. Droit d'asile, théorie et pratique : contexte européen et national de l'accueil des étrangers**

### **Le problème tel qu'il se pose s'inscrit dans le contexte juridique du droit d'asile**

- Convention de Genève, 1951
- Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

**En France, la procédure d'admission au séjour ou de non admission** au séjour, est entre les mains des préfetures. Ce sont elles qui décident. Pour ce faire elles ont à leur disposition tout un arsenal juridique pour exclure différentes « catégories juridiques », ceux qui sont ressortissants

d'un pays dits « sûrs » par la France (Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Croatie, Géorgie, Ghana, Inde, Madagascar, Mali, Macédoine, Maurice, Mongolie, Sénégal, Tanzanie, Ukraine), ceux qui demandent l'asile d'un centre de rétention, ceux dont la responsabilité de la demande d'asile échoie au premier pays de l'espace SCHENGEN qui a une trace d'eux (empreintes digitales, Convention Dublin II).

La non admission au séjour a des conséquences dramatiques : aucune prise en charge sociale et juridique. La personne risque d'être expulsée à tout moment, alors que les personnes ont fui leur pays justement parce qu'elles n'y étaient plus en sécurité.

**En Europe**, le principe des lois européennes **sur le droit d'asile** est de repousser la responsabilité du traitement du droit d'asile aux frontières de l'Europe (Pologne, Tchéquie, Slovaquie, Grèce principalement).

Le problème est que dans ces pays, signataires de la convention de Genève, le droit d'asile n'est qu'une fiction. A titre d'exemple le taux d'octroi du statut de réfugié politique en Grèce est de 0.1% ! En France, il est en moyenne de 20%.

Arsenal militaire pour protéger les frontières de l'Europe : FRONTEX

Et bientôt : dans un pays comme la Libye appelé pays « tampon » seront installés des camps où les migrants souhaitant demander l'asile en Europe mais s'étant fait arrêter avant d'y arriver, aux abords de la Libye par exemple, et bien ces personnes demanderont l'asile de Libye. Ceux qui seront éligibles au statut de réfugié politique seront transférées en Europe, ceux dont la demande sera rejetée seront renvoyés... certainement dans le désert. Peut-on faire confiance à la Libye, un bel alibi pour l'Europe. Tout le monde se souvient encore de la honte de Ceuta et Mellila (plusieurs immigrés clandestins avaient été renvoyés du Maroc vers le désert, l'immense majorité a péri dans le désert et les survivants ont raconté l'ignominie.

La responsabilité des pays accueillant les demandeurs d'asile dans les raisons qui contraignent les demandeurs à fuir leur pays n'a pu être détaillée mais n'oublions pas que ces mêmes pays sont en même temps responsables pour partie des raisons structurelles qui poussent ces gens à fuir leur pays. On pense aux désastres de la France Afrique (au Gabon par exemple), au soutien de certaines grandes firmes à des dictatures militaires (Birmanie), au silence coupable de l'Union européenne sur le massacre en cours depuis plus de 20 ans en Tchétchénie, à l'assourdissant silence et à la passivité de l'ON.U. face au massacre au Darfour. ... La liste est malheureusement longue.

### **Les « NINI » ou « les sans papiers de l'absurde »**

La catégorie juridique des « nini » est très précise juridiquement et nombre de cas que nous plaçons dans les « nini » ne sont en fait pas des « nini » juridiquement parlant.

A « nini » M. Garreau préfère le terme de « Sans Papiers de l'Absurde ».

NINI : un étranger qui se marie avec un(e) français(e) par exemple et qui n'est pas en mesure de présenter un visa long séjour ou d'en demander un sans avoir à retourner dans son pays pour le demander, se retrouvera « nini » au bout de 3 ans de mariage. En effet, au bout de 3 ans de mariage aucun article de loi n'oblige la préfecture à le régulariser ; par contre un article de loi stipule qu'un étranger marié depuis 3 ans avec un ressortissant français ne peut faire l'objet d'une mesure de reconduite à la frontière. La personne se retrouve donc ni expulsable (catégorie protégée) ni régularisable (car aucun article ne dit qu'au bout de 3 ans de mariage un étranger peut obtenir telle ou telle carte.

Autre exemple assez courant chez les « nini » : un demandeur d'asile débouté (c'est-à-dire qui a reçu une réponse négative définitive de la part de l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (Ofpra) et, le cas échéant, de la Cour Nationale du Droit d'Asile (C.N.D.A.), peut recevoir de la Préfecture une Obligation de Quitter le Territoire Français (O.Q.T.F.). Il peut contester cette mesure devant le tribunal administratif (T.A.) en attaquant les décisions incluses dans cette O.Q.T.F., l'une de ces décisions porte sur l'arrêté qui fixe le pays de renvoi (décoder : pays vers le quel sera expulsé la personne). Il arrive que le T.A. valide les

décisions préfectorales de refus de délivrance de carte de séjour mais décide d'annuler l'arrêté qui fixe le pays de renvoi. Ainsi, au vu des mêmes éléments qui ont fait que l'Ofpra et la C.N.D.A. ont rejeté la demande d'asile le juge administratif décide que renvoyer l'étranger dans son pays constituerait une violation de l'article 3 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (C.E.D.H.) qui stipule qu'aucun pays contractant à la convention ne peut renvoyer dans son pays un étranger si celui-ci apporte la preuve que sa vie serait menacée en raison de persécutions liées à sa nationalité, à ses convictions religieuses, à sa race, ...

Ce qui fait que la préfecture se retrouve avec une décision d'expulsion qu'elle ne peut exécuter (car le T.A. lui interdit de renvoyer l'étranger chez lui, donc elle ne peut le renvoyer nulle part) pour autant rien n'est prévu dans la loi. Bien souvent donc, il faut une lutte acharnée auprès des autorités préfectorales pour qu'elle régularise l'étranger qui se trouve dans cette situation car aucune loi ne le prévoit. Ces personnes restent donc souvent plusieurs années sans rien. Et quand elles se font arrêter, elles sont placées en garde à vue car elle n'ont pas de papiers mais sont libérées rapidement car la préfecture sait qu'elle n'a pas le droit de les renvoyer dans leur pays d'origine. Ces situations de vide juridique « intersidérale » peuvent durer plusieurs années.

Plus généralement, en dehors de cadre juridique précis encadrant les « ninis », on peut dire que bien des situations de « ninis » sont le fait de l'absurdité des lois.

*M. G.*

### **Références bibliographiques**

Pour aller plus loin, quelques sites internet et quelques articles ou rapports d'observation ou d'analyse :

Site Cimade : <http://www.cimade.org/>

Site Coordination française pour le Droit d'Asile : <http://www.libertysecurity.org/auteur552.html>

Site Migreurop (rétention en Europe) : <http://www.migreurop.org/>

Site GISTI : <http://www.gisti.org/index.php>

## Table ronde

### A l'issue des deux ateliers quelques questions ont émergé :

#### ***Comment expliquer que se poursuive la xénophobie actuelle alors qu'on a intérêt à faire venir des populations étrangères ?***

-Responsabilité des médias ; le terme d'immigration est employé pour la 1<sup>o</sup> fois en 1881 par des journalistes marseillais alors qu'il y avait déjà beaucoup d'immigrés depuis longtemps. C'est à partir d'un article de journal que les journalistes ont créé le problème en focalisant l'attention sur une notion qu'ils avaient créée<sup>1</sup>

- Toutes les situations de déclin, comme celle que connaît l'Europe en ce moment, favorisent la montée de la xénophobie

#### ***La question des valeurs inconciliables***

C'est vrai qu'il y a un problème d'ajustement des valeurs, sur la question de la laïcité en particulier mais la France ne se remet pas beaucoup en question sur la façon dont elle respecte celles qu'elle proclame.

Par exemple on affirme solennellement le respect du droit d'asile mais il est restreint et presque supprimé dans la réalité ( accords de Dublin 2 par exemple qui oblige les personnes à déposer leur dossier dans le 1<sup>o</sup> pays européen où elles posent le pied, quelles que soient les conditions de l'asile dans ce pays)

Les médias dénoncent à pleines colonnes le problème des jeunes dits de la « 2ème génération » ainsi que tout ce qui tourne autour de l'immigration mais pas l'augmentation du fossé entre riches et pauvres.

T.L et M.G

---

<sup>1</sup> Cf L'invention de l'immigration, Revue AGONE n° 40, 2008.

## **Samedi soir, un peu de détente : « La visite de la fanfare »**

21 h : la salle de réunion se transforme en salle de cinéma. Au programme, La visite de la fanfare, film israélien d'Eran Kolirin (2007), un choix très pertinent pour illustrer le thème de l'hospitalité et de l'accueil des étrangers.

Une fanfare de la police égyptienne débarque dans un aéroport en Israël pour participer à la cérémonie d'inauguration d'un Centre Culturel Arabe. Personne n'est là pour les accueillir... Les voilà contraints de se débrouiller seuls dans un pays dont ils ignorent la langue et la géographie. Ils prennent un bus qui les dépose devant un estaminet sans charme à l'entrée d'une cité complètement paumée, dans le désert israélien. Ils réalisent rapidement leur erreur de destination mais les difficultés ne s'arrêtent pas là : le prochain bus ne passe que le lendemain matin et il n'y a pas d'hôtel dans cette cité. Ils sont alors providentiellement pris en charge par Dina la propriétaire de l'estaminet qui organise leur séjour forcé avec les moyens du bord. Elle décide d'accueillir dans son tout petit appartement Toufik, le chef de la fanfare, et un jeune musicien plutôt dragueur et insouciant. Trois autres logeront dans une famille en ville et les trois derniers camperont à même le sol dans l'estaminet.

Outre la symbolique forte que représentent cette occasion d'entraide entre arabes et israéliens, le film illustre par des situations à la fois cocasses et sensibles que la communication n'est pas toujours facile mais que les rencontres imprévues de personnes très différentes peuvent être une véritable richesse.

Face à Dina, sensuelle et généreuse, curieuse des autres et avide de contacts, Toufik est pour le moins coincé, trop courtois, excessivement sérieux jusqu'au ridicule. Grâce au tact de Dina, il sortira néanmoins progressivement de sa réserve, ils réussiront à échanger des confidences et à joindre leurs solitudes respectives.

Dans la famille, les premiers moments sont tout aussi difficiles, l'atmosphère est tendue au sein du couple qui s'est trouvé plus ou moins contraint d'accueillir les musiciens. Finalement les occasions d'échange sont celles qui font mouche à tout coup : la musique, la cuisine, les enfants... Pendant ce temps, une autre relation se noue quelque part dans un dancing de la ville entre le jeune musicien, compagnon de chambre de Toufik, et un adolescent israélien qui a bien besoin de cours de drague.

Une leçon d'humanité qui dépasse les frontières politiques ou culturelles pour s'attacher aux valeurs universelles d'entraide et d'amitié...

C. G.

## **Et si on parlait des choses simples ....**

*Car rien n'est tout à fait simple dans la préparation d'un week-end régional : choisir un thème, c'est en exclure deux autres, les dates de réunion ne satisfont jamais tout le monde surtout s'il fait un temps de chien. A peine groupés autour d'un bon café, les participants se doivent de faire face à la tâche qu'ils ont choisie (choisie ?) de remplir. On avance, on recule, jamais tout à fait contre, jamais tout à fait pour et la voie tracée par Paul peut ne pas convenir à Pierre ou Pascal ! Un bon coup de gueule, rien de tel pour ressaisir les uns, culpabiliser les autres, rappeler l'éthique, la spiritualité et la responsabilité à l'appel .... Simone, sereine d'une petite voix, qui sort les uns et les autres de leur torpeur, resserre le dialogue autour des questions essentielles... mais Yves a l'œil sombre : où va t'on ? « bon, si j'ai bien compris, toi, pour la prochaine fois, tu fais ... ». « Oh, c'est passionnant, mais cette semaine j'ai beaucoup de choses à faire, toi, tu pourrais pas m'aider (ndrl faire avec moi! Allez soyons précis, faire pour moi» etc. ça ... c'est pour le début.*

*Ah oui, j'allais oublier, faudra aussi un bon coup de massicot pour produire un dossier documentaire à distribuer aux participants à leur arrivée... « qu'est-ce qu'on y met, qui a des choses »... « mais si, tu sais, untel devait nous donner des articles »*

*Une fois à Séné, le week-end a été une réussite, beaucoup l'ont souligné et merci de le dire cela fait chaud au cœur des organisateurs. Mais, pour que puissent s'épanouir notre réflexion il a fallu un centre d'accueil, bien situé, agréable, tenu par un cuisinier-maître-des-lieux efficace et présent, de salles adaptées à nos ateliers, des pauses café nombreuses (même si le café n'était pas assez fort pour certains), un apéritif préparé par nos amis de Bretagne Sud, des conférenciers passionnants (une démographe claire, un membre de la Cimade qui mérite une palme vu les ennuis qu'ils rencontrent en ce moment même et un philosophe, qui-sait-plein-de-choses et sait-les-dire-simplement) et à l'heure. Yves tient la barre.*

*Un quiz échevelé pour solliciter l'attention de tous les participants, à une heure où beaucoup ferait bien un brin de sieste.. dur, dur !*

*Non sans quelque ténacité, des rideaux ont permis d'assombrir la salle pour quelques projections (pas assez pour les Amoureux des bans publics, dommage) et la vidéo a fonctionné, avec le son, pour le film du samedi soir (le voyage de la fanfare). Certain(e)s ont utilisé le coin lecture improvisé à partir des revues fournies par Jean d'autres la libraire de Dany, élaborée autour d'un prêt de la Planète Io (merci aux acheteurs, nombreux cette année).*

*La pluie s'est faite discrète pendant la promenade et sur ce parcours, bien repéré, chacun a pu, sans crainte de se perdre, méditer, peut être, admirer c'est sûr quelques unes des touches de vert du Golfe.*

*Autant de choses simples qui libèrent l'esprit, une fois faites.*

*Autant de détails qui ne trouvent habituellement que peu de traces dans nos comptes-rendus sérieux, pléthore de petits riens sans lesquels les choses n'auraient pas été ce qu'elles furent.*

**A.B.**

## Dimanche matin : Méditation et philosophie

C. Méditation sur le seuil de l'hospitalité, par Pierre Bourges

D. Que nous dit la philosophie sur l'hospitalité ? par un panel de participants, dans la suite de l'exposé de Jean-Marc Hémion, Professeur de philosophie

### **A. Sur le seuil de l'hospitalité**

Samedi après midi, dans nos ateliers, nous avons réfléchi :

- Aux problèmes que posent les migrations de population,
- Au problème d'asile, dans sa théorie et dans sa pratique,
- Au contexte européen et national de l'accueil des étrangers aujourd'hui.

En soirée, nous avons vu le film « La visite de la fanfare » qui porte un éclairage particulier sur l'hospitalité vécue dans un environnement peu favorable.

Ce matin, il nous a paru important pour ouvrir cette journée de marcher un peu, dans la campagne, en direction de la mer, la mer de tous les dangers... d'où peut surgir à tout moment un flux migratoire important si, poussés par le hasard ou la nécessité, les réfugiés climatiques qu'on nous annonce, dans les années à venir, débarquent sur nos côtes.

Imaginez un peu ! je sais que nous n'en sommes pas là !

Mais la question de l'hospitalité, cette hésitation, ce tremblement, cette peur diffuse ou forte, sur le seuil au moment de l'accueil, se posent aujourd'hui, aussi bien à Calais qu'à Lampedusa et ailleurs.

Les émotions et les sentiments que la confrontation à l'autre, à l'étranger, au différent suscite en nous, méritent qu'on marque un temps de silence et de méditation, entre nous, là-dessus. Redonner à l'émotion toute sa valeur aux côtés de la raison !

Nous marcherons en silence, après avoir lu notre papier et le fragment de poème qui y est joint, jusqu'au premier jalon sur le chemin.

Ensuite nous nous mettrons deux par deux, au hasard, pour débattre entre nous du poème. Attention, il y a plusieurs textes. Nous pourrions donc confronter nos lectures. Nous marcherons lentement, en gardant nos distances les uns par rapport aux autres, jusqu'au site de Mousterian.

Là, quand tout le monde sera arrivé, nous lirons l'ensemble du poème. Puis, nous observerons un moment de silence. Et nous reviendrons au centre pour la suite du week-end.

*P. B.*

Imagine un peu !  
Le vent de mer se réchauffe,  
La banquise fond,  
Le niveau de l'océan  
Se relève et nous menace.

Imagine encore,  
Sur leurs rafiots de fortune  
Ils ont tout risqué.  
Ils débarquent sur nos côtes  
Leurs rêves de vie meilleure.

Toujours, imagine !  
Ils fuient la haine et la guerre.  
L'humiliation  
Est leur vêtement d'usage.  
Ils tremblent de froid et de faim..

Et plus rude aussi !  
Sa couleur de peau te trouble,  
Ses mots sont étrangers.  
Il porte dans sa besace  
L'incertitude du monde.

Il veut vivre libre.  
Il brandit le droit d'asile  
Qu'on lui a promis,  
Plutôt que ce coin de bâche  
Sur un tas de foin pourri.

Il frappe à ta porte  
A quatre heure du matin.  
Vas-tu lui ouvrir ?  
Ou te refermer en toi  
Sur tes vieilles précautions?

Où es-tu mon frère ?  
Du côté des gens de Biens,  
Ou de la misère ?  
Et peux-tu encore oser  
Le pas en avant pour être ?

P. B.



*DR - Simone Bourge*

## **B. Qu'avons-nous retenu de ce que nous dit la philosophie sur l'hospitalité ?**

Plutôt que de prétendre retranscrire l'ensemble de l'exposé de J-M. Hémion, quatre participants ont rassemblé leurs réflexions sur ce qu'ils avaient entendu.

En rapport avec l'ouvrage dans lequel Anne Dufourmantelle invite Jacques Derrida à répondre (*De l'hospitalité*. Calmann-Lévy, 1997), il est bon de rappeler que nous ne sommes pas dans les "bons sentiments". La question de l'hospitalité se pose aujourd'hui en termes de chasse à l'homme pour préserver l'intégrité du territoire de l'Etat.

La question est donc posée en termes de Droit.

### **1. Qui a droit à l'hospitalité? Et qui pose la question du droit à l'hospitalité?**

Ce sont des habitants qui réagissent devant l'arrivant.

Mais au nom de qui posent-ils la question ? Est-ce au nom du Pays et de ses morts (de ceux qui y sont enterrés). La question n'est pas sans rapport avec "l'inquiétante étrangeté" de l'étranger quand il nous demande l'hospitalité.

Ces habitants, qui sont-ils ? Ceux qui habitent la maison, bien sûr. Mais quelle maison ?

Pour Heidegger : l'habitant c'est l'homme. Etre humain c'est "être là". Habiter est indissociable de "l'être soi" (ipséité). Ce que Ricoeur exprime par l'unique "chez moi" légitime est "l'intériorité de la personne ».

Mais être là n'est pas forcément être de là. Et suis-je vraiment d'ici quand je suis là ? Ne suis-je pas déjà un étranger accueilli par les morts du Pays?

Et ne me faut-il pas structurer ce en quoi j'habite ?

La Philosophie a quelques réponses à apporter à ces questions. Surtout si on se demande comment penser l'hospitalité concrète et l'hospitalité inconditionnelle de Derrida ? Et comment cette dernière est-elle possible, après les réflexions phénoménologiques de Levinas : "comment penser l'autre et admettre que je dépends de lui ?"

Quatre questions sont alors posées à travers les rapports auxquels nous sommes confrontés :

- A. Rapport avec la tradition archaïque, les "camps", le marché.
- B. Rapport de l'autre et de l'intime.
- C. Rapport du passeur et de l'arrivant.
- D. Rapport de l'habitant et de la misère du monde.

### **2. La tradition archaïque : un rapide rappel étymologique souligne la difficulté de l'entreprise:**

L'hospitalité traverse l'Histoire comme une constante venue de la tradition archaïque. Toutes les sociétés archaïques ont été hospitalières.

Selon E. Benveniste (*in* "Vocabulaire des institutions indo-européennes, à l'article hospitalité), le terme *xenos* en grec désigne chez Homère «l'autre, celui qui est reçu»; puis il devient l'étranger, celui à qui on accorde un statut différent de celui du citoyen (*cf.* la République Athénienne); avant de devenir l'ennemi et que l'on traduit en latin par "hostis"; et enfin "l'hôte" : "hospes" en latin qui désigne (comme dans sa traduction en français) celui qui est accueilli et celui qui accueille.

Que signifie ce glissement sémantique ? La phase finale de "l'hospes" (l'hôte) se situe dans une logique de vie en société. Pour l'expliquer, Benveniste fait appel à la notion du "don et du contre- don" (potlatch).

### 3. De la disparition de l'hospitalité et installation de l'économie de marché La dérive possible de l'économie de marché vers le système des camps

L'instauration de l'économie de marché, est célébrée par les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, Montesquieu (L'esprit des lois) en particulier et après lui, par l'esprit des lumières. Ils rendent hommage au commerce qui « unit les nations » grâce à des rapports non négociés. ; Mais en même temps qu'il unit les peuples, il transforme tout en trafic. Même les plus petites choses deviennent trafics et l'esprit de brigandage « prendre sans rendre » s'instaure face à l'esprit d'altruisme.

Le développement du marché, dans la mesure où il s'accompagne d'une monétarisation généralisée de toutes les relations comporte la destruction possible de l'hospitalité.

Les camps (Nazis, Goulag, ...) ne sont pas l'aboutissement nécessaire du marché mais sont le résultat de l'abandon de l'archaïsme et de ses valeurs d'hospitalité. L'analyse du système totalitaire (cf. Annah Arendt) aboutit à l'amalgame : "politique-réfugiés- totalitarisme" et sentiment du caractère superflu de l'intériorité (l'homme devient superflu).

Le paradoxe d'aujourd'hui, c'est que les frontières sont ouvertes pour la circulation commerciale mais fermées au niveau culturel et humain. La question du marché est d'abord spirituelle.

### 4. Rapport de l'autre et de l'intime,

Derrida pointe les rapports entre état/ frontière et expulsion/droit à l'hospitalité notions déterminantes pour le sujet traité immigration/hospitalité et habitants/arrivants.

D'où cette *Unheimlichkeit*, plus facilement exprimée en « inquiétante étrangeté » qui traduit notre inquiétude devant celui qui demande l'hospitalité.

Pour J-M Hémion la question de l'hospitalité est indissociable de l'*ipséité* (*self/soi*). L'unique « chez moi » est mon intériorité dit Ricœur. Ce chez moi qui englobe la langue pour Annah Arendt « ma demeure » dira t'elle, tout ce qui reste à l'arrivant de son histoire.

Ceci ramène à Derrida pour qui la « loi inconditionnelle de l'hospitalité illimitée » s'oppose dans les faits aux lois de l'hospitalité toujours conditionnée (mentir pour protéger son hôte) qui cherche à protéger un « chez soi ». Mais, l'hospitalité est au dessus de tout devoir, pour Derrida, car exister c'est être en rapport avec l'autre. L'arrivant que j'accueille me permet d'arriver jusqu'à moi. Pour Derrida, l'hospitalité est au dessus de la vérité et prend même le risque du « hors droit ». Ce à quoi Lévinas ajoute « Je dépends de l'autre pour exister ». L'arrivant me fait advenir à moi-même.

Ricœur, citant Kant (Vers la paix perpétuelle) associe «la finitude géographique à la coexistence dans le libre arbitre ». L'hospitalité n'est pas un droit mais une exigence morale due à tous les hommes. Ce n'est pas une contrainte, c'est une obligation.

Il y a là une opposition frontale entre Derrida et Lévinas d'une part et Kant (s'appuyant sur Benjamin Constant, dans un autre texte) pour qui "Le devoir de dire la vérité est absolu." Cela découle de la Raison, sinon aucun contrat n'est possible.

A.B, C.L, M.R et P.B.

\* \* \* \* \*

## Echange sur les actions menées par les différents groupes

1. Le **groupe de Vannes** participe à une Association Culturelle d'Echange et d'Amitié entre les Peuples qui a des objectifs d'information -en direction des migrants (avec accompagnement dans les démarches) mais aussi en milieu scolaire avec rédaction de livrets sur l'histoire des migrations
2. Des membres du groupe de **Rennes** ont contribué à créer et animer une association pour l'enseignement du français aux étrangers. Occasionnellement le groupe de Rennes a soutenu financièrement l'association à ses débuts. De nos jours, elle reçoit des subventions de la ville.
3. Le **groupe de Saint Briec**
  - s'est organisé pour réagir rapidement sur des situations cruciales
  - rend visite aux migrants dans les centres de rétention
  - assiste à diverses audiences
  - participe à des cercles de silence

\*\*\*\*\*

### En guise de conclusion

Ce projet mené à bien par la région Bretagne a montré tout l'intérêt du niveau régional pour monter des actions. L'organisation d'un week-end Migrations est un bon exemple de projet-action ; le niveau régional permet sans doute plus d'ouverture sur l'extérieur que le niveau groupe. Il est bien qu'un tel week-end se préoccupe de réunir réflexion et actions : réflexion philosophique assez *hard* (Derrida, Arendt, Balmary, et même Kant et d'autres illustres penseurs) et mise en commun de nos actions de terrain.

Bravo !

## Perspectives : un réseau d'alerte

La Vie Nouvelle n'est pas qu'un mouvement de réflexion-formation mais aussi un mouvement d'action. A Séné, les participants du groupe de Rennes ont décidé de créer un « Réseau d'alerte » pour réagir immédiatement aux demandes de soutien aux migrants avec ou sans papiers, émanant de la Cimade, de RESF etc...

Cela concerne les soutiens légaux que tout citoyen peut apporter aux « sans-pap » tels que assistance aux audiences des tribunaux, visites à des personnes retenues à l'intérieur du Centre de rétention administrative (CRA) de Saint-Jacques, manifestations, pétitions... Par ailleurs, une personne ou une famille « sans-pap » et sans logis mais en danger peut avoir besoin d'une aide transitoire.

Chacun peut s'inscrire en fonction de ses motivations et de ses disponibilités. Plus on est nombreux, plus on peut se répartir les tâches ? Le réseau d'alerte constitué accueille toute nouvelle candidature. Il suffit de répondre *au mail de Jean* ou au n° de tel 02.99.54.13.41.

S'inscrire suppose que l'on est prêt à recevoir des mels ou des coups de fil appelant à se déplacer plus ou moins rapidement à la Cité judiciaire, au Parlement, au Tribunal administratif du Contour de la motte ou au Centre de rétention administratif. Il n'est pas interdit de se renseigner auprès des membres de la liste ci-dessous pour plus de renseignements.

Marie-Thé CATY, Colette DUMESNY, Guy HARDY, Elisabeth et Bernard PHILIPPE, Gaby et Jean TRAVERS.

Parallèlement au réseau d'alerte, il conviendrait de créer à la rentrée prochaine un « atelier Immigration » ou « Atelier Migrants » de façon à réfléchir au sens de cette action, atelier ouvert aux membres de LVN Rennes et sympathisants (inscrits au réseau).

Par ailleurs aux assises de sortie et/ou de rentrée, on pourrait poser la question d'un partenariat avec les associations qui travaillent déjà sur le terrain : Cimade, Secours catholique, RESF etc.

L'équipe d'animation, peut-elle se saisir de ce projet ?

*J. T.*

## Administrations contrôlant l'immigration

*Données extraites de « Accueillir ou Reconduire » de Alexis Spire. (Raisons d'Agir).*

- l'**ANAEM** (Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations) : en 2005, 917 agents assuraient la mise en place des contrats d'accueil et d'intégration (environ 100 000 par an).
- **Mairies** : reçoivent les dossiers des étrangers et les transmettent aux préfetures...
- l'**OFPRA** (Office français de protection des réfugiés et des apatrides ) : environ 850 agents examinent les demandes d'asile passées de 42578 en 2005 à 26269 en 2006...
- la **PAF** Police aux frontières : en 2007, 8958 agents. Sans compter les policiers ordinaires mobilisés dans la « lutte contre l'immigration irrégulière ». Chaque année, environ 35000 étrangers sont refoulés à la frontière, et 60 000 font l'objet d'une mesure d'éloignement...
- **Préfetures** : environ 2000 agents. En 2006, ils ont délivré 194303 titres de séjour
- **Services des visas dans les consulats** : en 2006, 759 agents ont instruit 2,3 millions demandes de visas.

## Glossaire succinct

- **ANAFE** : Association nationale d'assistance à la frontière pour les étrangers
- **APRF** : arrêté préfectoral de reconduite à la frontière
- **CADA** : Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
- **CESEDA** : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- **CNA** : Commission nationale d'admission
- **CNDA** : Cour nationale de droit d'asile
- **CRA** : Centre de Rétention Administratif
- **CRR** : Commission des Recours des Réfugiés
- **DNA** : Dispositif national d'accueil
- **HCR** : Haut Commissariat pour les réfugiés
- **JLD** : Juge des libertés et de la détention
- **OQTF** : Obligation de Quitter le Territoire Français
- **TA** : Tribunal Administratif ;
- **TGI** : Tribunal de Grande Instance.

## Bibliographie

**WIHTOL de WENDEN Catherine et BENOIT-GUYOD Madeleine.** , *Atlas des migrations dans le monde*, 2<sup>ème</sup> ed. Autrement **2009**.

**L'ATLAS DES MIGRATIONS** – hors-série La Vie/ Le Monde, **2008**.

**M'DELA-MOUNIER Nathalie et DAKITÉ. Tidiane** *L'Immigration n'est pas une histoire sans parole* L'Innacceptable. **2008**.

**M'DELA-MOUNIER Nathalie, BOHANNE Carole et CERVEAU Stéphane**-*C'est où chez nous ?*. Cimade, **2008**.

**SPIRE ALEXIS** -*Accueillir ou reconduire*. Raison d'Agir. **2008**

**OUVRAGE COLLECTIF** *L'Invention de l'Immigration*. revue Agone N° 40. **2008**

**PATRICK WEIL**. *Liberté, Egalité, Discriminations*. Grasset, **2008**

**M'DELA-MOUNIER Nathalie** *Sans Patrie*. L'Innacceptable. 2007

**HÉRAN François** -*Le Temps des Immigrés*. La république des Idées. Seuil. **2007**.

**LAACHER Smaïn**, *Le peuple des clandestins*. Essais, Paris ; Calman-lévy, **2007**.

**LAACHER Smaïn** *L'Immigration*. Le Cavalier Bleu (Idées Reçues). **2006**.

**GUÉNIF-SOUILAMAS Nacira**. Dir. *La République mise à nu par son immigration*. La Fabrique. **2006**

**WIHTOL DE WENDEN Catherine**-*Police et Discriminations*. Editions de l'Atelier. **2003**

**DAUGAREILH I et VENNAT F** *Migrations internationales et marché du Travail*. Chronique sociale **2000**.

**OUVRAGE COLLECTIF** *Liberté, Egalité...Sans papiers* Droits Devant !! L'Esprit Frappeur. **1999**.

**SIBONY Daniel** *Le Racisme ou la Haine Identitaire*. Christian Bourgois. **1997**.